

Turquie : Chronique de Silivri (2) - Les accusés tournent le dos à la Cour

jeudi 5 juillet 2012, par [Etienne Copeaux](#)

La deuxième audience du procès du KCK s'est déroulée aujourd'hui 3 juillet à Silivri. Elle a été marquée par des tensions entre avocats et gendarmes parce qu'un avocat a voulu entrer sans son badge d'identification. L'incident a motivé une suspension d'audience.

Lors de la reprise, le public a été expulsé de la salle ; parmi les personnes expulsées figurait le député CHP Sezgin Tanrikulu. Celui-ci a déclaré que l'expulsion du public, l'expulsion d'un député, les difficultés faites aux avocats témoignaient du recul des droits de la défense, de l'absence de transparence de la procédure, de l'inéquité de la justice en Turquie.

Après une demi-heure, l'audience a repris sans avocats et sans public.

Toutefois l'avocat Feyzi Çelik, représentant ses confrères, a pu pénétrer dans la salle d'audience et a demandé au président s'il avait l'intention de prononcer le huis clos. Le président Ali Alçık a répondu que l'expulsion du public étant uniquement motivée par le souci de maintenir l'ordre, et que les avocats s'en étaient exclus d'eux-mêmes.

L'un des inculpés, l'ancien président de la section stambouliote du BDP, Mustafa Avcı, a déclaré au nom de ses co-accusés que depuis la veille ils se sentaient en danger et marginalisés. Il demandent à être rassurés sur le rétablissement du cours normal de la situation.

Prenant la parole, la professeure Büsra Ersanlı a déclaré que les avocats ont pris une décision précise sur les conditions de leur entrée dans le tribunal. « *Moi aussi je souhaite qu'ils reviennent. Mais nos proches n'ont rien décidé de tel. Pourtant ils ont été exclus par la Cour. D'un point de vue psychologique, il est très important pour nous qu'ils soient près de nous lors de la lecture de l'acte d'accusation.* »

Le président Alçık a répété que les applaudissements et les huées sont interdits. « *C'est le devoir de la Cour d'assurer l'ordre de l'audience. Si demain le public se livre au même comportement il sera à nouveau expulsé de la salle d'audience. Quant aux avocats, ils se sont exclus d'eux-mêmes. Qu'ils viennent, la porte est ouverte.* »

15h15 : Après la pause, on apprend par les speakers de la TRT (*radio d'État*) que la lecture de l'acte d'accusation est poursuivie sous forme résumée. L'avocat Müsir Deliduman a demandé que l'acte soit lu dans son intégralité. Le tribunal a rejeté cette demande. Le président Alçık a déclaré que cette version, telle qu'elle a été résumée en 133 pages à partir de l'original de 2 400 pages, est celle qui a été transmise aux accusés.

L'un d'eux, Hasan Özgünes, membre du directoire du BDP, a fait savoir que leurs demandes ont été refusées par la Cour. « *C'est pour nous déstabiliser. Nous, nous voulons que chacun puisse entendre comment un tel acte d'accusation est préparé, quelle est le niveau de langue utilisé* ». Deux avocats ont voulu alors prendre la parole mais le président Alçık a refusé. En signe de protestation, les accusés ont tourné le dos à la Cour.

Le président a à nouveau suspendu l'audience qui a été ajournée au jeudi 5 juillet.

Deuxième audience - D'après l'agence Bianet, 3 juillet 2012 (Je suis seul responsable de toute erreur de

traduction ou d'interprétation - E.C.)

A lire également :

[Le compte rendu des observateurs du GIT présents sur les lieux à Silivri ;](#)

[l'analyse de Guillaume Perrier, correspondant du journal Le Monde, sur son blog.](#)

Sources

Article original publié sur le blog d'Étienne Copeaux sous le titre : [« Chronique de Silivri \(2\) - Les accusés tournent le dos à la Cour](#)